

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 2 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-30

APPEL A PROJETS 2022 - ÉTUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NATURA 2000 « INVENTAIRES CHIROPTÉROLOGIQUES VISANT À AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR 6 Z.S.C DONT LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN ASSURE LE PORTAGE. »

Date de la convocation
22/02/2022

Le 2 mars 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe					
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1			1	2

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas		P. BRUGERE	x		
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET : 1106

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation n°1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 1 : Compléter les inventaires d'espèces et milieux remarquables

Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques

Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »

Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables

Mesure 7 : Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017. 2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu Les articles L. 414.1 à L. 414.7 et R. 414-1 à R. 414-29 du Code de l'environnement consacrés à la désignation et à la gestion des sites Natura 2000 en France

Vu la délibération n° B.2019-101_stratégie portage sites Natura 2000 en date du 12 décembre 2019, validant le principe du portage, par le SMAG PNR ML, de l'animation du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 « Vallée de la Gioune » et « Landes et zones humides autour du lac de Vassivière »

Vu la délibération n° B.2021-01 en date du 12 janvier 2021, validant le principe du portage de l'animation du Document d'Objectifs de 8 autres sites Natura 2000 par le SMAG PNR ML

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant le rôle d'animateur Natura 2000 que le Syndicat mixte assure depuis de nombreuses années

Considérant la Charte 2018-2033 du PNR ML et en particulier les mesures 1, 4, 5, 6 (phare), 7

Considérant l'implication du S.M.A.G. P.N.R.M.L. dans l'amélioration des connaissances naturalistes, leurs diffusion et vulgarisation,

Contexte

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNRML) œuvre depuis plusieurs années à l'élaboration de documents d'objectifs ainsi qu'au portage et à l'animation de nombreux sites Natura 2000 présents au sein de son périmètre. En 2021, il est venu consolider ces actions en devenant structure porteuse pour 6 nouveaux sites. **Le SMAG du PNRML assure ainsi désormais le portage de 10 des 14 sites situés pour tout ou partie sur son territoire** (1 Z.P.S et 9 Z.S.C.).

Sur ces 10 sites, l'animation des DOCOB de 8 d'entre eux est réalisée en régie du PNRML. Pour les 2 autres, leur animation a été confiée à un prestataire externe (le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine) sur la période mars 2021 - fin février 2022. Une nouvelle consultation publique déterminera la prestation d'animation pour la période Mars 2022 à fin février 2023.

La coordination générale et regroupée de tous ces sites **permet d'avoir une vision d'ensemble et de mutualiser les actions menées dans le cadre de Natura 2000**, que ce soit pour le volet contractuel (contrats, MAEC, charte), le volet règlementaire (évaluation d'incidences), mais aussi les volets propres à la communication (sensibilisation du public) et l'amélioration des connaissances (inventaires et suivis).

Les COPILs de tous ces sites

- En date du 9 décembre 2021 pour les 3 sites situés sur le département de la Creuse (23) ;
- En date du 6 janvier 2022 pour les 7 autres sites situés sur le département de la Corrèze (19).

ont mis en exergue un **manque de données et d'inventaires pour certaines espèces animales, et notamment les chiroptères (chauves-souris)**, qui pour la plupart des Z.S.C. n'ont pas fait l'objet de recherches spécifiques depuis la validation de leur DOCOB (plus de 10 ans). Cette situation vaut pour 6 des 9 Z.S.C. dont le SMAG du PNRML assure le portage.

Les COPILs ont validé le principe de pallier ces lacunes.

Ci-après un tableau récapitulatif concernant les sites Natura 2000 dont le SMAG du PNRML est structure porteuse (la dernière colonne met en lumière le déficit de connaissance sur les chiroptères sur 6 sites N2000) :

Sites		Animation		Dernier COPIL		Qualité des données concernant les chiroptères	
Code	Nom	Maîtrise d'ouvrage interne	Prestation externe	09/12/2021	06/01/2022	Satisfaisante (données et/ou études récentes)	Non satisfaisante (p. ex. données trop anciennes, manque d'inventaires, ...)
FR7412003	Z.P.S. « Plateau de Millevaches »	X		X		Non concerné	
FR7401104	Z.S.C. « Tourbière de Négarioux-Malsagne »	X			X	X	
FR7401105	Z.S.C. « Landes et zones humides de la Haute-Vézère »		X		X		X
FR7401107	Z.S.C. « Landes des Monédières »	X			X	X	
FR7401109	Z.S.C. « Gorges de la Vézère autour de Treignac »	X			X		X
FR7401110	Z.S.C. « Forêt de la Cubesse »	X			X		X
FR7401123	Z.S.C. « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air »	X			X		X
FR7401128	Z.S.C. « Vallée de la Gioune »	X		X			X
FR7401145	Z.S.C. « Landes et zones humides autour du lac de Vassivière »		X	X			X
FR7401148	Z.S.C. « Haute vallée de la Vienne »	X			X	X	

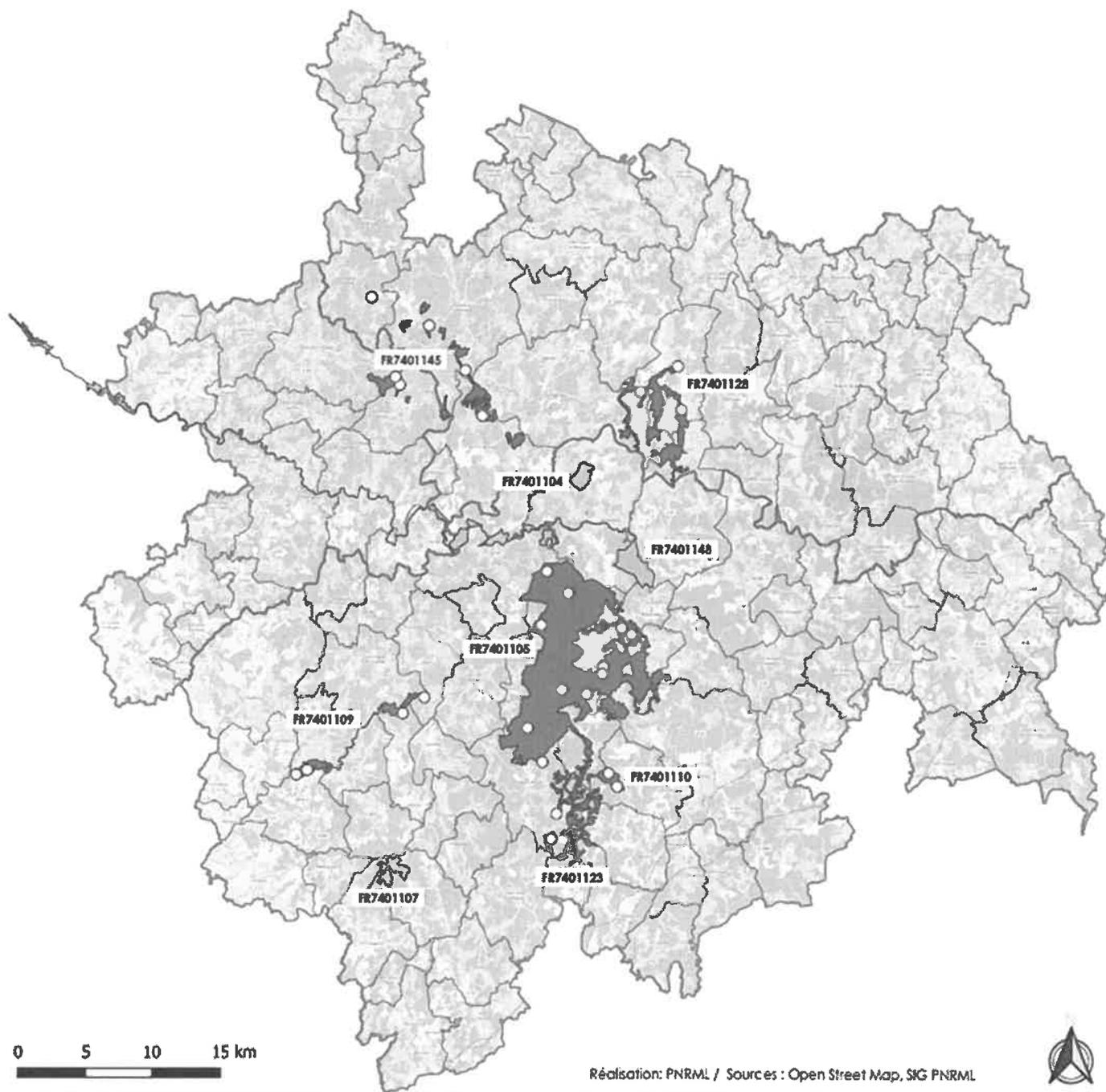
Description du projet

Dans un contexte d'érosion de la biodiversité à toutes les échelles, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a lancé un '**Appel à Projet "Études et suivis scientifiques Natura 2000" en 2022**.

En conséquence des volontés exprimées en COPILs des sites N2000 et des éléments exposés ci-avant, le projet soumis au bureau syndical du Parc est celui de **candidater à cet appel à projet**.

Afin de cibler et optimiser cette candidature, une **analyse cartographique** des habitats *a priori* favorables aux chauves-souris a été réalisée par les chargés de mission Natura 2000 du PNRML. Cette première phase préparatoire a permis d'identifier **28 zones d'inventaires prioritaires** répartis sur les 6 Z.S.C. (zones de boisement pouvant accueillir des gîtes, corridors écologiques, mosaïques d'habitats hétérogènes, etc.).

Carte de localisation des 28 zones d'inventaires prioritaires



Réalisation: PNRML / Sources : Open Street Map, SIG PNRML



Qualité des données chiroptérologiques pour chaque Z.S.C. dont le SMAG du PNRML est structure porteuse (vert : satisfaisante / rouge : insatisfaisante) :

- FR7401104 - Tourbière de Négarioux Malsagne
- FR7401105 - Landes et zones humides de la Haute Vézère
- FR7401107 - Landes des Monédières
- FR7401109 - Gorges de la Vézère autour de Treignac
- FR7401110 - Forêt de la Cubesse
- FR7401123 - Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air
- FR7401128 - Vallée de la Gloune
- FR7401145 - Landes et zones humides autour du lac de Vassivière
- FR7401148 - Haute vallée de la Vienne

Etude acoustique

- Points d'écoute sélectionnés

Autres

- Périmètre du PNR de Millevaches en Umuoin
- Communes du parc (charte 2018-2033)
- Limite départementale

Sur chacun des secteurs sélectionnés, il est proposé de réaliser une **étude acoustique**. En effet, le système d'écholocalisation utilisé par les chauves-souris pour se déplacer et chasser dans l'obscurité est un outil permettant leur suivi et leur identification en action de déplacement et/ou de chasse.

Ainsi, trois **sessions d'écoute** (une au printemps, une en été et une autre à l'automne) seraient effectuées sur chacun des 28 points sélectionnés **grâce à des détecteurs ultrasoniques**. Cette technique est aujourd'hui la plus couramment utilisée pour mettre en évidence les chauves-souris présentes sur une zone d'étude. Elle peut être déployée de façon « active » (mode manuel) ou « passive » (mode automatique). Dans les deux cas, elle présente l'intérêt d'avoir une perception des milieux et des comportements de chasse des individus entendus tout en permettant la détermination des espèces présentes.

Quelle que soit la méthode mise en œuvre, les sessions seraient toutes enregistrées via un enregistreur numérique et sauvegardées.

Les zones seraient prospectées par **points d'écoute** (disposés en fonction de leur configuration et des enjeux mis en évidence). Dans le cas d'écoutes « actives », celles-ci débuteraient à partir du coucher du soleil et se poursuivraient jusque 3-4 heures après la tombée de la nuit, l'activité des chauves-souris décroissant fortement par la suite. Dans le cas d'écoutes « passives », les boîtiers seraient déposés en journée au niveau des milieux favorables aux chauves-souris afin d'obtenir un maximum de résultats. Le lendemain matin, les détecteurs automatiques seraient récupérés et les enregistrements seraient extraits afin de permettre leur analyse.

Les agents du PNRML n'ayant ni les compétences ni le matériel adéquat pour, **ces opérations seraient confiées à un prestataire extérieur spécialisé**.

Notons qu'une pré-candidature auprès des services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine a été déposée en début d'année 2022 par les services techniques du PNRML. A l'échelle de la Région, 25 projets ont été déposés. 13 ont été retenus par pré-sélection. Le projet du PNRML a été retenu. Le dépôt officiel des projets (demande de subvention) est attendu par la DREAL avant mi-mars 2022.

Budget prévisionnel

Le coût total prévisionnel pour la candidature à cet appel à projet s'élève à **25 750 €**.

Les postes de dépenses concernent :

- 3 sessions d'écoute (printemps, été, automne) pour chacun des 28 points identifiés ;
- l'analyse des données récoltées ;
- la réalisation d'un rapport d'étude ;
- les frais annexes (frais de mission, de déplacement, ...)

Le budget et le plan de financement sont les suivants :

Dépenses 2022		Recettes 2022		
		Partenaires	%	€ TTC
Prestation de services (terrain, analyses, rapport)	25 750	DREAL	80%	20600
		Autofinancement	20%	5150
Total	25 750		100%	25 750

Proposition

Il est proposé aux membres du Bureau syndical :

- De valider le projet de candidature à l'Appel à Projet "Études et suivis scientifiques Natura 2000" qu'a lancé la DREAL pour 2022 ;
- De valider les 28 sites d'inventaires considérés comme prioritaires et répartis sur les 6 Z.S.C. pour lesquelles il existe un manque de données sur les chiroptères ;
- De valider le plan de financement impliquant un autofinancement maximum de 5 150 € ;
- D'autoriser le président à :
 - o Engager la procédure de commande publique
 - o Prendre toute décision concernant la passation ou l'exécution du projet
 - o Engager les dépenses correspondantes
 - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération

De dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022 et aux chapitres correspondants.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Il est proposé aux membres du Bureau syndical :

- De valider le projet de candidature à l'Appel à Projet "Études et suivis scientifiques Natura 2000" qu'a lancé la DREAL pour 2022 ;
- De valider les 28 sites d'inventaires considérés comme prioritaires et répartis sur les 6 Z.S.C. pour lesquelles il existe un manque de données sur les chiroptères ;
- De valider le plan de financement impliquant un autofinancement maximum de 5 150 € ;
- D'autoriser le président à :
 - o Engager la procédure de commande publique
 - o Prendre toute décision concernant la passation ou l'exécution du projet
 - o Engager les dépenses correspondantes
 - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération

De dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022 et aux chapitres correspondants.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 12/ Votants : 13 (dont 1 pouvoir) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

*Le Président certifie que la présente
 délibération a été transmise en
 Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
 du contrôle de légalité le 07.03.22
 Et qu'elle a été affichée le 07.03.22*

REÇU LE
07 MARS 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

